

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le 13 août 2024, à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, situé au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, se tiendra une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante. :

Demande de dérogation mineure n° DM-08-2024 au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements

Mme. Maude Lachance, propriétaire, soumet cette demande de dérogation mineure concernant l'implantation du bâtiment d'habitation situé au 119, rue Lebleu, portant le numéro de lot 1 593 094 et situé en zone n° 509.

Nature et effet de la demande :

L'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet de régulariser l'implantation de l'habitation de type maison mobile susmentionnée, laquelle présente une marge de recul latérale droite établie à 1,84 mètres, alors que la norme actuellement en vigueur au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette distance minimale à 2 mètres, **ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 0,16 mètre sur la norme actuellement en vigueur.**

Le tout, tel qu'illustré au certificat de localisation préparé par Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre, en date du 7 janvier 2021 et portant le numéro 9042 de ses minutes.

Fait à Saint-Césaire ce 24 juillet 2024.

Élise Guertin
Greffière adjointe